L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 1er DECEMBRE 1886

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande — Une femme de couleur, créole comme particulière pour un enfant d'un an. S'adresser 194 rue Salomon entre D. A. M. et 12 M. 1er déc—2f

DEMANDE.—Une bonne cuisinière française pour une petite famille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 253, rue Canal.
1er déc—1 et 5.

**UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle une ou deux orphelines âgées de 7 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A", au bureau de ce journal. On s'entendra pour les prix. 27nov—10f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Stephen Zacharie et Anne Waters Zacharie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,158—Division —
Attendu que Stephen Zacharie Reid a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire daté dans la succession de feus Stephen Zacharie et Anne Waters Zacharie, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN.
1er déc—1 5 10 Greffier.

Succession de Claude V. Audry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,808—Division H—
Attendu que Hildere Albert Audry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Claude V. Audry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1 déc—1 5 10

Succession de Louise Herbes, femme de Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 18,917—Division H—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. B. Rodriguez, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 nov—28—3.7déc

Succession de William R. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 19,480—Division —
Attendu que Mme Laura Wm. R. Whitaker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. R. Whitaker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier
27nov—27—déc 1 5

Succession de Robert Moores et Cora A. Moores fmc Cossandi sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,784 — Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jesse C. Moores, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
24 nov—24 28 déc 3 Greffier.

Muller Frères vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,053—Division E.—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mm. M. Bonner, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 28 3 déc

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 18,550—Division D—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Matilda M. Moore, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
26 nov—26 déc 1 5 Greffier.

Succession de C. Ullmann et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,153—Division E.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Hauk, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
26 nov—26—1 5 déc Greffier.

Succession de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,338—Division B—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Sullivan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
23 nov—23 27—2 déc Greffier.

Succession de John Miller

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,408—Division C—
Attendu que E. S. Waltz, jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
27nov—27—déc 1 5 Greffier

Succession de Robert Moores et Cora

A. Moores fmc Cossandi sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,784 — Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Artigues, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
10 nov—10—1 au

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49.....Rue Carondelet.....49
Capital.....$700,000
Surplus.....70,445
ED. A. PALFREY.....President
E. M. WALMSLEY.....Vice-President
THOS. F. WALKER.....Secrétaire
Surveillance:
M. W. A. Vallott, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER,
20août—6m Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87
Sur risques de rivières	10,108 89
Sur risques de mer	9,398 08
	$266,922 84
Ajoutez:	
Primes non échues de 1884	49,279 56
Total primes	$316,202 40
Ajoutez:	
Intérêt et escomptes	20,543 51
Sauvetage	119 00
	20,662 11
Total recettes	$336,865 51
Déduisez:	
Pertes payées sur incendies	$109,803 74
Pertes payées sur rivières	231 67
Pertes payées sur mer	4,309 43
Total pertes payées	$114,344 84
Primes remboursées et réductions	70,564 62
Réassurances	10,353 94
Taxes et licences	5,279 45
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassurances, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc	26,657 58
	227,400 43
	$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	$60,589 31
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,923 35
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1,314 93
Bénéfnet	26,737 49
	$109,465 08

ACTIF
Aux côtés du marché.

Comptant en caisse	$36,171 60
$40,000 Bons des States Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,67 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nile-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de Bourse aux Produits de la Nile Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompes de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80
Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamées	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 32
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,923 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus non compris l'intérêt dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408,941 80

PASSIF.

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamées	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 32
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,923 5
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé par devant moi, à la Nile-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1886.
A une assemblée de la Direction de cette Compagnie tenue le 12 de ce mois, il a été unanime ment résolu de payer sur demande des profits dû l'année 1885, le dividende intérêt semi annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital faisant QUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT MCGEHEE,
Secrétaire.

Athénée louisianais.
Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'gale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés se ront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conmettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits, dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes:

LAFAYETTE EN AMERIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Crecent Insurances Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Reorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.....$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, risques contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-President
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling	James T. Rodd,
Geo. W. Scutell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conery,	Alfred Moulton
C. Maginnis,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman
S. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice,
Joseph Hohn,	Charles M. Whitten
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil—90—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49.....Rue Carondelet.....49
Capital.....$700,000
Surplus.....70,445
ED. A. PALFREY.....President
E. M. WALMSLEY.....Vice-President
THOS. F. WALKER.....Secrétaire
Surveillance:
M. W. A. Vallott, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.
T. F. WALKER,
20août—6m Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87
Sur risques de rivières	10,108 89
Sur risques de mer	9,398 08
	$266,922 84
Ajoutez:	
Primes non échues de 1884	49,279 56
Total primes	$316,202 40
Ajoutez:	
Intérêt et escomptes	20,543 51
Sauvetage	119 00
	20,662 11
Total recettes	$336,865 51
Déduisez:	
Pertes payées sur incendies	$109,803 74
Pertes payées sur rivières	231 67
Pertes payées sur mer	4,309 43
Total pertes payées	$114,344 84
Primes remboursées et réductions	70,564 62
Réassurances	10,353 94
Taxes et licences	5,279 45
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassurances, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc	26,657 58
	227,400 43
	$109,465 08
Réserves pour les primes non échues	$60,589 31
Réserve pour pertes réglées et non réglées	20,923 35
Divers comptes non soldés de Décembre 1885	1,314 93
Bénéfnet	26,737 49
	$109,465 08

ACTIF
Aux côtés du marché.

Comptant en caisse	$36,171 60
$40,000 Bons des States Unis 4 pour cent	49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)	126,000 00
50,000 Bons à prime	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,67 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nile-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de Bourse aux Produits de la Nile Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Pompes de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80
Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamées	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 32
Réserves pour les pertes réglées et non réglées	20,923 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt dividende de juillet 1885)	19,212 03
	$408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire,
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1886.
A une assemblée de la Direction de cette Compagnie tenue le 12 de ce mois, il a été unanime ment résolu de payer sur demande des profits dû l'année 1885, le dividende intérêt semi annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital faisant QUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT MCGEHEE,
Secrétaire.

L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine aux porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et en conséquence, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.
BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

GROS LOT
$150,000
A
L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, seuls en donnent l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nile-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ..... de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit..... 7,500
9,279 Lots totalant à..... $522,500
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remise d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entrailles sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la Poste (express money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif de
Propriété de valeur améliorée, formant le coté nord des rues Douane et Bourgogne.
Alexander Hill vs L. C. Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19,037 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Exon Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après de cette, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et droits y ci-après appartenant, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé devant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1822. Etant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Vve Antoine McIcosparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—
En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère à la Bourse d'Exon Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bonny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex-notaire public, le 6 octobre 1864 (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547).

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—22,30—7,14 20,24

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cerfly de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1fv 5 p 30j

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. B. Cugno contre François Claudon.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 8,557—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 61 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 décembre 1886, à 11 heures A. M.

Un lot de boulies de maison, après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED RAKNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
26nov—26 2fv—6 dv

AVIS AUX CREANCIERS

Nicolo & Lucasse et George E. Lucasse individuellement et en leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,951—Division D—
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Artigues, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
30 nov—30—déc 4 9 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs Ses Créanciers.—No 19,248—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Lewis soit et par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, au 2ème étage de l'Etat, le 6 décembre 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—3fau 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Inne Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8,972 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Exon Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bonny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex-notaire public, le 6 octobre 1864 (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547).

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—22,30—7,14 20,24

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cerfly de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr., Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—

Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.
JULES VIENNE,
Député Greffier.
12nov—1fv 5 p 30j

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. B. Cugno contre François Claudon.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 8,557—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 61 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 décembre 1886, à 11 heures A. M.

Un lot de boulies de maison, après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED RAKNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
26nov—26 2fv—6 dv

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Patrick Blanar vs. John V. Sherlock

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Exon Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après de cette, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et droits y ci-après appartenant, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1822. Etant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 28 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Baronne et Carondelet avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le Geddes Hall
François Tujague vs. George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Ex